



# Rappels Réglementaires – Licences/Qualifications saison 2023/2024

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

La présente note a pour but, en vue de la saison sportive 2023/2024, d'accompagner et de guider au mieux les Clubs et les Comités Départementaux dans leurs démarches relatives à la qualification des licenciés.

## 1. CAS ELIGIBLES / NON ELIGIBLES AU PROCESSUS DEMATERIALISE

	BC	VT	JH	JN*	OH	ON*
Création, Renouvellement, Mutation d'un licencié (ressortissant EEE)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *
Création, Renouvellement, Mutation d'un licencié (ressortissant hors EEE)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *
Licencié ou ayant évolué la saison précédente ou en cours à l'étranger	Format Papier	e-Licence	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *

\* L'obtention d'une licence de type JN ou ON, permettant la participation en compétition nationale ou pré nationale, est soumise à la transmission des éléments ci-après à la Commission Fédérale Juridique – Section Qualification :

- Charte d'engagements du licencié (excepté pour la NM1, LFB et LF2) ;
- Le paiement des droits financiers complémentaires (cf. dispositions financières).

Les demandes listées ci-après sont également dématérialisées et s'obtiennent directement via e-licence ;

- Demande d'autorisation secondaire territoire (AST) ;
- Demande d'extension T (prêt) ;

Les demandes ci-dessous, n'étant pas dématérialisées, devront se faire sous format papier à l'aide des formulaires disponibles sur le site internet de la FFBB et sur eFFBB :

- Demande d'autorisation secondaire performance (ASP) ;
- Demande de mutation en cours de saison pour une personne déjà licenciée ;
- Demande de mutation d'un licencié mineur arrivant d'un club Ultra-marin ;
- Demande de modification de couleur de licence ;
- Demande d'obtention d'un « socle de licence type 0 » après 2 ans d'extension T ;
- Les demandes de licences hors club ;

**Rappel :** Compétence en matière de délivrance extensions compétitions de type 0C, 1C et 2C dans le cadre d'un processus non-dématérialisé :

Je sollicite une licence avec quel numéro identitaire ? Je viens d'où ?/Club d'accueil	BC	VT	JH	JN	OH	ON
Licencié la saison précédente dans le même CD que le club d'accueil	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB
Licencié la saison en cours dans le même CD que le club d'accueil	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB
Licencié la saison précédente dans un autre CD que le club d'accueil	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB
Licencié la saison en cours dans un autre CD que le club d'accueil	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB
Licencié la saison précédente ou en cours dans les DOM/TOM venant de la métropole	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB
Licencié la saison précédente ou en cours à l'étranger	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB
1 <sup>ère</sup> licence (ou après 1 an d'arrêt)	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB

## 2. APTITUDES MEDICALES

### **Personnes majeures :**

La délivrance d'une licence est subordonnée à la production d'un certificat médical datant de moins de six mois mentionnant la pratique « *en compétition* » le cas échéant. Le certificat médical d'absence de contre-indication permettra au licencié de renouveler sa licence pendant deux saisons sportives.

Pour renouveler sa licence, le licencié devra remplir un questionnaire de santé. S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois.

### **Personnes mineures :**

La délivrance d'une licence ou le renouvellement de celle-ci, est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.

### **Pour la fonction d'entraîner**

La délivrance ou le renouvellement de la licence est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du licencié.

S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.

## 3. MUTATIONS

### **Définition**

Tout licencié qui change de club d'une saison à l'autre ou en cours de saison, est une mutation.

### **Périodes de mutation**

Les périodes de mutation sont les suivantes :

- La période normale ne nécessitant pas la production de justificatifs ;
- La période exceptionnelle qui peut nécessiter la production de justificatifs ;

### **L'application de ces périodes de mutation est déterminée par :**

- La date du récépissé d'envoi dans le cadre d'un processus non dématérialisé ;
- La date d'enregistrement de la démission dans le cadre d'un processus dématérialisé

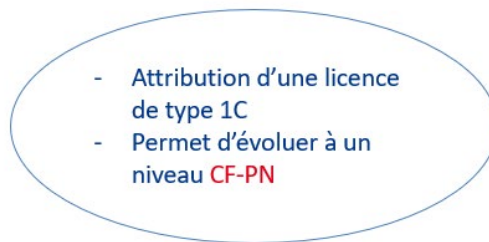
## Caractère exceptionnel

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel **s'il change de domicile ou de résidence** en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire,
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

**Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. A cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.**

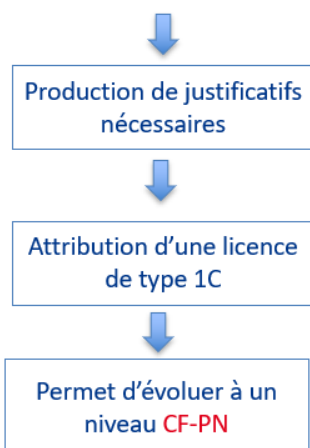
### PERIODE NORMALE



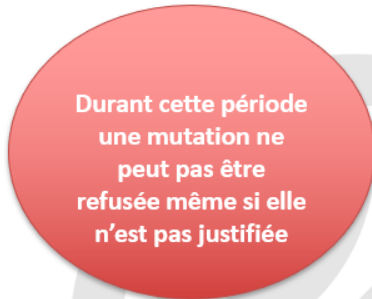
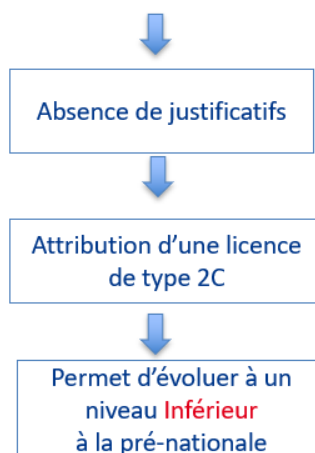
### PERIODE EXCEPTIONNELLE



Mutation Justifiée



Mutation Non Justifiée



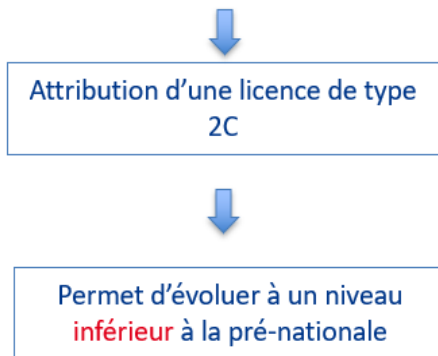
Durant cette période une mutation ne peut pas être refusée même si elle n'est pas justifiée



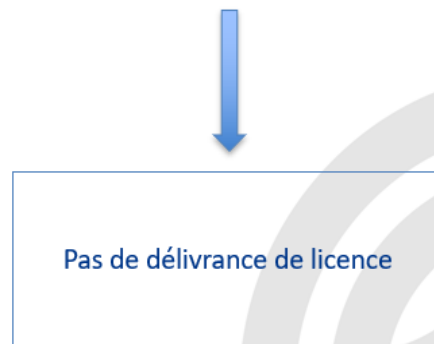
## PERIODE EXCEPTIONNELLE

DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE AU 28 FEVRIER

Mutation Justifiée\*



Mutation Non Justifiée



\* Tout licencié U17 et moins (uniquement): pourra déroger à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2, à la condition nécessaire qu'il justifie de l'accord du club quitté.

### Joueur Protégé

Toute demande de mutation d'un joueur protégé devra être accompagnée de l'avis favorable de l'association sportive quittée et le cas échéant, **du directeur technique national et devra être adressée à la Commission Fédérale Juridique – Section Qualifications**. Sont considérés comme « joueur protégé », les joueurs intégrés au Projet de Performance Fédéral (PPF), à savoir :

- Les joueurs des Pôles Espoirs ;
- Les joueurs du Pôle France Yvan MAININI ;
- Les joueurs ayant signé une convention de formation avec un club disposant d'un centre de formation agréé ou en cours de demande d'agrément.

### 4. COULEUR DE LICENCE

<b>Blanc</b>	Joueur mineur
<b>Vert (JFL)*</b>	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus
<b>Jaune (JNFL)**</b>	Joueur ressortissant d'un pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Cotonou ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE
<b>Orange (JNFL extra-communautaire)***</b>	Joueur ressortissant d'un pays n'étant pas affilié à FIBA Europe, n'ayant pas d'accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale

Les statuts qui sont attribués aux joueurs-ses en fonction de la couleur de leur licence sont les suivants :

- JFL\* : Joueur/se Formé(e) Localement
- JNFL\*\* : Joueur/se Non Formé(e) Localement
- JNFL\*\* joueur non formé localement extra-communautaire

Concernant la liste des pays ayant un accord particulier avec l'Union Européenne, se référer aux annexes des Règlements Généraux.

## **N° Identitaire des licences et paiement des droits financiers complémentaires :**

<b>Couleur</b>	<b>N° identitaire</b>	<b>Niveau de pratique (sous réserve respect des règles de participation de chaque niveau)</b>
Blanc	BC	Tous
Vert	VT	Tous
Jaune	JH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Jaune	JN	Tous
Orange	OH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Orange	ON	Tous

Les licences de type JN et ON, qui permettant la participation en **compétition nationale ou pré nationale**, sont soumises au paiement d'un droit financier complémentaire.

Concernant le paiement de ce droit financier, les informations suivantes sont donc à prendre en considération ;

- Pour un paiement simple et efficace, il est recommandé d'effectuer un virement bancaire sur le compte de la FFBB et de transmettre l'avis du virement à la Commission Fédérale des Qualifications.  
**NB : Il faudra contacter la Commission Fédérale des Qualifications pour obtenir le RIB de la FFBB.**
- Transmettre par courrier à la Commission Fédérale des Qualifications un chèque à l'ordre de la FFBB.

### **5. TITRE DE SEJOUR**

Tout licencié ressortissant d'un pays n'étant pas membre de l'Espace Economique Européen (EEE) devra transmettre un titre de séjour en cours de validité pour l'obtention de sa licence.

Dans le cas où la durée du titre de séjour fourni ne correspond toutefois pas à la durée de la saison sportive, la qualification cessera à la date de fin de validité du titre de séjour.

Néanmoins la qualification pourra être prorogée si le licencié fournit tout document administratif attestant d'une situation régulière sur le territoire national, dans un délai de 15 jours suivant l'expiration de son précédent justificatif.

### **6. PROCEDURE D'OBTENTION D'UNE LETTRE DE SORTIE**

Conformément aux dispositions de la FIBA, toute personne, précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger, qui sollicite une extension « joueur compétition », devra obtenir, à la demande de la FFBB, une lettre de sortie émise par la Fédération auprès de laquelle la dernière licence a été délivrée.

La procédure d'obtention d'une lettre de sortie étant désormais dématérialisée, les formalités suivantes doivent être strictement respectées :

- Créer la demande en ligne sur le logiciel fédéral (FBI) depuis l'onglet « gestion des entrées/sorties » et remplir les champs obligatoires.
- Joindre obligatoirement à la demande la copie du passeport ou de la carte d'identité (en cours de validité) du joueur ou de la joueuse ;
- Procéder au paiement des frais administratifs en ligne sur la plateforme FIBA à l'aide du lien transmis par courrier électronique par le service qualification ;
- Transmettre la preuve de paiement au service qualification.

**En outre, seuls les services d'agents licenciés FIBA doivent être utilisés dans le cadre de transferts internationaux. En ce sens, il incombe à chaque club qui sollicite une lettre de sortie de fournir le nom et numéro de licence de l'agent FIBA représentant le joueur.**

Gestion des entrées/sorties

CRÉER

Type de demande ▾

En attente de réponse fédération étrangère ▾

Numéro de la demande

Fédé. de provenance ▾

Fédé. destinataire ▾

Recherche sur la date de la demande:

Entre



Et



Date lettre de sortie



Nom

Prénom

N° national

Nationalité ▾

RECHERCHER



Demande d'entrée/sortie



Type de demande \*

Sortie ▾

Groupement

Fédé. destinataire \*

Choisir... ▾

Joueur

N° National du joueur \*



Nom du joueur

Prénom du joueur

Date Naiss. du joueur

Nationalité du joueur

DEPOSER PASSEPORT

Agent

N° National de l'agent



Nom de l'agent

Prénom de l'agent

N° FIBA de l'agent

Nationalité de l'agent

Choisir... ▾

Niveau d'intervention de l'agent

Choisir... ▾

Cas particulier : Transferts Internationaux de joueurs mineurs (Special Case)

Conformément à l'article 412 des Règlements Généraux de la FFBB, ce type de demande entre dans le cadre d'un transfert international de mineur régit par la FIBA. En effet le transfert international n'est pas permis avant le 18<sup>ème</sup> anniversaire d'un(e) joueur(se) sauf dérogation accordée par cette dernière. Ainsi, pour l'obtention d'une licence, tout joueur mineur précédemment licencié à l'étranger devra transmettre es éléments suivants :

- Courrier du joueur (expliquant les raisons de sa venue en France)
- Courrier des parents (expliquant les raisons du transfert)
- Courrier du club d'accueil (indiquant qu'il accueille le joueur ou la joueuse)
- Autorisation parentale
- Certificat de scolarité
- Justificatif de logement (à défaut, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité).
- Copie du passeport du joueur
- Copie du passeport de ses parents
- National Team Declaration (ci-joint)

Par ailleurs, la FIBA, après étude du dossier, va qualifier le transfert soit de « *transfert lié au basket* », ou soit de « *transfert non lié au basket* ». Si le transfert est qualifié de transfert lié au basket, la FIBA est susceptible de demander de régler un droit financier de 3000 CHF correspondant aux Fonds de Solidarité, afin de finaliser la procédure.

## 7. AUTORISATION SECONDAIRE PERFORMANE (ASP)

Une note spécifique sera prochainement diffusée.

## 8. CONSTITUTION DOSSIERS FORMAT PAPIER

<u>TYPE DE DEMANDE</u>	<u>DOCUMENTS A TRANSMETTRE</u>
<u>Demande de mutation (en cours de saison d'un joueur déjà licencié)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire demande de licence</li> <li>• Demande de mutation</li> <li>• Charte d'engagement (<i>si niveau de jeu = CF/PN</i>)</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Justificatif de la mutation (<i>motif professionnel, scolaire, familial, etc..</i>)</li> <li>• Copie du passeport ou de la CNI</li> <li>• Copie du titre de séjour (<i>si joueur étant ressortissant d'un pays hors UE</i>)</li> <li>• Droits financiers complémentaires (<i>selon la couleur de licence (ON ou JN) et le niveau de pratique</i>)</li> <li>• Récépissé d'envoi de la mutation</li> </ul>
<b><u>Cas particulier des joueurs mineurs arrivant d'un club ultra-marin (le traitement de ce type de demande est exclusivement Fédéral)</u></b>	<p>En complément de la demande de licence et de la demande de mutation, un joueur mineur mutant d'un club ultra-marin vers la métropole devra joindre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avis favorable des parents ;</li> <li>• L'avis favorable du président de l'association sportive quittée ;</li> <li>• L'avis favorable de la Ligue Régionale quittée.</li> </ul> <p>L'association sportive recevant devra joindre à cette demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une prise en charge scolaire ou professionnelle ;</li> <li>• Un engagement assurant le règlement du voyage retour au jeune vers son département ou territoire d'origine</li> </ul>
<u>Demande d'obtention d'un « socle de licence type 0 » après 2 ans d'extension T</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire demande de licence</li> <li>• Formulaire de demande d'extension Joueur Compétition après 2 ans de Licence T</li> <li>• Copie de la carte d'identité</li> </ul>
<u>Demande de modification de couleur de licence</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de demande de modification de couleur de licence</li> </ul>
<u>Demande d'Autorisation Secondaire Performance (ASP)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de demande d'Autorisation Secondaire Performance (ASP)</li> <li>• Copie du passeport ou de la CNI</li> <li>• Convention de formation</li> <li>• Projet Sportif</li> </ul>

Contact : 01 53 94 25 40

E-mail : [qualification@ffbb.com](mailto:qualification@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Aldric SAINT-PRIX Chargé de missions – Service Juridique et Institutionnel	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-06-08 6 DAJI – Procédures Qualifications 2022/2023	